

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
DU JEUDI 29 MARS 2012**

Présents : Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,
 Mmes : ASSELINE, BOTHUA, COSSERON, DURAND, HAMEL-BRUN, HOCHET,
 LAVENAC, PINEL, VIDEAU.
 Mrs : BALU, DAUNOU, DURVILLE, LEMARIÉ, LILLE, OZENNE, RICHEL, SAINT-
 MARTIN.

Absents excusés:

| | | |
|-----|-------------|-------------------------|
| Mme | ANDRES | (pouvoir à X.RICHEL) |
| Mme | DE SMET | (pouvoir à L.BALU) |
| Mme | VAUCLAIR | (pouvoir à M.ASSELINE.) |
| Mr | CARTERON | (pouvoir à F.OZENNE) |
| Mr | COLOMBE | (pouvoir à JP.DAUNOU) |
| Mr | LE BLASTIER | (pouvoir à P.ESTRADE) |
| Mme | BESNARD | |
| Mr | BRIARD | |
| Mr | CUIROT | |

La séance est ouverte à 20 h 30 par le Maire Pierre ESTRADE qui donne connaissance des absences et des pouvoirs.

Elisabeth DURAND est désignée secrétaire de séance.

I – AVIS SUR VOTE DU BUDGET 2012 DE CAEN LA MER

Le Conseil Communautaire de Caen la Mer est convoqué vendredi 30 mars en vue notamment d'approuver le Budget 2012 de la Communauté d'Agglomération.

Le dossier, arrivé lundi, montre une forte augmentation de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière dont sont redevables les habitants de Caen la Mer (*taxes ménages*).

Cette augmentation a fait l'objet d'une communication aux Conseillers municipaux des 29 Communes jeudi midi. Le Président Philippe DURON a présenté le budget 2012. Un nombre significatif d'élus de Bretteville était présent.

Pierre ESTRADE ouvre la discussion et propose à chacun d'apporter son ressenti, suite à cette réunion, et/ou son avis afin que les Conseillers Communautaires de Bretteville sur Odon (*Pierre Estrade - J-Paul Daunou – François Ozenne*) puissent prendre position au nom de la Commune le lendemain 30 mars.

- Valérie PINEL précise, tout d'abord, que 10 % de la population de l'agglomération sont exonérés de cet impôt. L'agglomération a recherché les causes des difficultés budgétaires (*structurelle et conjoncturelle*) et des solutions ont été étudiées, celle retenue étant la hausse de la fiscalité. Elle demande des explications sur le fonds de péréquation horizontale (*autre solution proposée*).
- Pierre ESTRADE précise que l'exonération concerne quelques foyers Brettevillais mais le plus grand nombre de foyers reste concerné par cet impôt. Le fonds de péréquation horizontale a été créé par les parlementaires, il s'agit de créer une solidarité entre les Collectivités (*les plus « riches » aident les plus « pauvres »*). Caen la Mer fait partie des collectivités qui vont recevoir cette aide (*1 million d'euros*). La loi dit que cette somme doit : soit être versée en totalité à Caen la Mer ou partagée en 1/3 pour l'agglomération, 2/3 pour les

collectivités. Suite à une conférence des Maires et devant les difficultés de Caen la Mer, il serait légitime que l'agglomération garde la totalité.

- Elisabeth DURAND précise que les dépenses de fonctionnement sont en augmentation et que l'agglo avait été alertée depuis 2005 et est étonnée qu'on soit informé en catastrophe. Il aurait été nécessaire que soient reportées quelques dépenses ou de faire des économies sur certains postes.
- Jean LEMARIÉ a retenu qu'un élément a pesé lourd, c'est la suppression de la taxe professionnelle, avec un manque à gagner de 16 millions d'euros. D'après Patrick Ledoux, en dépense de fonctionnement, il y a une marge de manœuvre. La proposition d'augmentation des impôts va permettre de ne pas remettre en cause les projets d'investissement, notamment la BMVR (*Bibliothèque*) afin de ne pas perdre les subventions allouées.
- Jean-Paul DAUNOU précise que les dépenses de fonctionnement augmentent aussi par la hausse des investissements (*intérêts d'emprunt*).
- Pierre ESTRADE rappelle que la perte de la taxe professionnelle (*16 millions*) a été « compensée » par la part de la taxe d'habitation perçue auparavant par le Département et qui revient à l'agglomération. Il avait déjà alerté, en 2005, que les dépenses augmentaient plus vite que les recettes et que l'on allait droit « dans le mur » et précise que dans le projet d'agglomération, voté en 2009, ne figurait pas « l'hôtel de l'agglo » (*Rives de l'Orne*).
- Laurent BALU est étonné du principe d'engagement des projets d'investissement qui oblige, lorsqu'un projet est engagé avec demandes de subventions pour le financement, de le faire aboutir dans un certain délai, si le délai n'est pas respecté, il y a suppression des subventions. Pierre ESTRADE précise que les projets subventionnés fonctionnent ainsi afin d'éviter aux organismes qui les accordent de se trouver avec des sommes votées qui tardent à être versées.
- Valérie PINEL a retenu que nous sommes une agglomération, avec en investissement, un taux/habitant, en dessous d'autres agglomérations et il est important d'être ambitieux afin de se développer pour ne pas subir la concurrence d'agglomérations voisines. Lors de la réunion, un des conseillers a proposé de réduire les indemnités des conseillers communautaires, solution qui permet de montrer que chacun est prêt à faire un effort.
- Jean LEMARIÉ informe que cette augmentation d'impôts permettrait de remettre les comptes à niveau et l'on peut penser que la situation sera meilleure l'an prochain.
- Martine LAVENAC propose une augmentation sur plusieurs années et non 18 % en une seule année.
- Valérie PINEL pense qu'il y a effectivement des dépenses importantes mais que l'argent n'est pas « jeté par les fenêtres » et l'augmentation d'impôts proposée est une bonne solution. Parmi les autres solutions il y avait la suppression/réduction de la Dotation de Solidarité Communautaire mais cela risquerait de mettre des communes en grande difficulté. Pour Pierre ESTRADE, cette solution était possible mais il aurait fallu l'anticiper afin de l'étudier.
- Laurent BALU s'interroge sur les actifs qui resteront après la mise en place des bureaux sur les rives de l'Orne, est-il prévu de les vendre ?
- Pierre ESTRADE indique qu'effectivement, les ventes sont prévues mais seront-elles à la hauteur de leur estimation ?
- Jean-Paul DAUNOU signale qu'il est difficile de voter contre le budget car il était d'accord avec le projet d'agglomération à la différence près qu'il devait être effectué sur plusieurs mandats et non pas aussi rapidement, par contre il n'est pas pour une augmentation de 18 % d'impôts.
- Jean LEMARIÉ précise qu'il est effectivement d'accord mais il faut être solidaire et penser que tous les projets sont des outils de développement, ce sont des équipements majeurs (*stade nautique...*) mais comprend les réserves et les interrogations.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le vote du Budget Caen la Mer avec une augmentation de 18% des impôts ménages (*taxe d'habitation et taxe foncière*) afin que les Conseillers Communautaires de BSO (*P.E – J.P.D et F.OZ*) puissent voter le 30 mars.

Une suspension de séance à 22 h est proposée aux Elus de l'opposition.

Le Conseil Municipal se prononce ensuite : **6 Voix pour (l'opposition) - 1 abstention (F.OZ) - 17 voix contre.**

Pierre ESTRADE précisant, en réponse à la question de Pierre LILLE, que les représentants de BSO voteront donc contre l'augmentation de 18 % des impôts ménages.

La séance est levée à 22 h 15